

COMMUNE DE HAUTERIVES

Délibérations du Conseil municipal Séance du 26 Septembre 2017

L'an deux mille dix-sept, le 26 septembre, à 18 h 30, le Conseil municipal de HAUTERIVES, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Florent BRUNET, Maire.

Date de la convocation : 19 septembre 2017.

Présents : Mmes Geneviève REVOL, Marinette NOIR, Eliane BIANCHERI, Odile LAFITTE, Delphine LALLIER, Myriam ESTRASSE, Véronique BOURGEON, Estelle MATHON, MM. André BACHELIN, Régis CHANCRIN, François CHARRIN, Bertrand FROGET, Serge BONGARD, Yann FELIX, Serge VOLLE, Jordan LEGER, Patrice PEY.

Absent :

Pouvoir :

Secrétaire de séance : Mme Geneviève REVOL.

Délibération n°1: Modification simplifiée N°8 du Plan Local d'Urbanisme

Monsieur le Maire :

Rappelle que le dossier de modification n°8, qui a pour objets *d'intégrer une parcelle du secteur UBa*

en zone UB et modifier le règlement de la zone UB et d'autre part d'ajuster les orientations d'aménagement de la zone 2AUoh Champ du Bourg pour supprimer un principe de liaison piétonne, a été :

- notifié aux personnes publiques prévues par le code de l'urbanisme le 18/07/2017,
- mis à disposition au public en mairie du 10/07/2017 au 10/08/2017.

Précise que :

- La mise à disposition du projet de modification pendant un mois en mairie n'a suscité aucune remarque du public.
- L'avis reçu du Préfet appelle à un ajustement du projet de modification afin de prendre en compte le risque inondation issu de l'étude 2015 et qui concerne la zone UB, objet de la modification.

Propose pour prendre en compte la remarque du Préfet d'ajuster le projet de modification n°8 du PLU :

- en réduisant le périmètre de la zone UB au Nord de l'Intermarché pour en exclure le secteur à risque d'inondation classé en zone rouge dans la cartographie du risque issue de l'étude 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Vu le Code de l'Urbanisme

Vu le PLU approuvé le 29 septembre 2003.,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 29 mai 2017 fixant les modalités de la mise à disposition au public,

Vu l'avis du Préfet,

Vu l'absence de remarque lors de la mise à disposition au public,

APPROUVE le projet de modification n°8 du PLU, en intégrant la correction proposée par Monsieur Le Maire

DIT QUE le dossier de modification n°8 du P.L.U. est annexé à la présente délibération, **DIT QUE**, conformément au du Code de l'Urbanisme, le Plan Local d'Urbanisme modifié est tenu à disposition du public en mairie de HAUTERIVES.

Conformément aux articles R.153-20 et R.153-21 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et mention de cet affichage sera effectuée dans un journal.

DIT QUE la présente délibération sera exécutoire :

- à compter de la transmission complète au représentant de l'Etat,
- après l'accomplissement des mesures d'affichage et de publicité précitées.

DELIBERATION : Le conseil municipal accepte à l'unanimité

Délibération n° 2 : Demande de subvention à la Direction Régionale des affaires culturelles pour le projet de restauration du PALAIS IDEAL

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le projet de restauration du Palais idéal comprenant la terrasse, le belvédère, la façade ouest, la galerie et les lettrages.

Le montant de l'opération s'élève à 250 055 € ht (honoraires compris).

Monsieur le Maire propose de faire une demande de subvention auprès de la DRAC au titre de l'année 2018 pour ces travaux de restauration.

DELIBERATION : Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Délibération n° 3 : Demande de subvention au Département pour le projet de restauration du PALAIS IDEAL

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le projet de restauration du Palais idéal comprenant la terrasse, le belvédère, la façade ouest, la galerie et les lettrages.

Le montant de l'opération s'élève à 250 055 € ht (honoraires compris).

Monsieur le Maire propose de faire une demande de subvention auprès du Département de la DRÔME au titre de l'année 2018 pour ces travaux de restauration.

DELIBERATION : Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Délibération n° 4 : Avenants N° 1 pour les lots 1 et 2 – Aménagement Rue Malraux

Il est proposé de passer un avenant N° 1 pour :

- le lot N° 1 d'un montant de 29 732,40 € ht correspondant à des prestations supplémentaires non prévues au marché de base (aménagement au droit de la mairie et sur les parcelles CANIFFI et MACLE). Le nouveau montant du marché du lot N°1 est porté à 287 715,57 € ht.
- Le lot N°2 d'un montant de 25 599,83 € ht correspondant à des prestations supplémentaires non prévues au marché de base (aménagement au droit de la mairie, surfaces supplémentaires sur les quais de Galaure, entrée parking Galaure, travaux de remise en état sur les parcelles CANIFFI et MACLE). Le nouveau montant du marché du lot N°2 est porté à 232 611,01 € ht.

DELIBERATION : Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Délibération N°5 : Projet de jumelage avec la commune de Saint-Martin d'Abbat

Suite aux différents échanges entre la commune de Hauterives et l'association du village des boîtes aux lettres de Saint-Martin d'Abbat, il est proposé de faire une demande officielle de parrainage à la commune de Saint-Martin d'Abbat.

Ce jumelage est le moyen de créer une rencontre de qualité, humaine et artistique.

DELIBERATION : Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Délibération N°6 : Demande de subvention au Conseil Départemental pour la rénovation des façades des bâtiments communaux

Monsieur le Maire propose de faire une demande de subvention au Conseil Départemental pour la réfection des façades des bâtiments communaux comprenant l'école primaire et la salle expo loisirs.

Le devis estimatif de la dépense s'élève à 80 112,80 € ht.

DELIBERATION : Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Délibération N°7 : Subvention d'aide aux communes des Antilles sinistrées par les ouragans

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que l'école d'Hauterives a participé au cours de l'année scolaire 2016-2017 à la traversée de la Drôme à vélo qui s'est déroulée du 29 mai au 2 juin 2017.

Les enfants ont découvert les paysages de la Drôme des collines, de la plaine de Valence, de la Drôme provençale et des Baronnies en faisant étape successivement à Margès, Chabeuil, La Bâtie Rolland et Mirabel aux Baronnies.

Sur présentation du plan de financement de cette excursion, Monsieur le Maire propose de verser une subvention de 2 600 € au Sou des Ecoles de Hauterives.

DELIBERATION : Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Délibération N°8 : Vente de la parcelle AT 336 à Messieurs MAGNAN et BASCOT, Architectes

Monsieur le Maire rappelle au conseil le projet de vente de la parcelle AT 336 d'une contenance de 240 m², située dans la grande rue à Messieurs Cédric BASCOT et Sylvain MAGNAN, architectes.

Le prix convenu au moment du compromis de vente était de 140 000 € auxquels se déduisent les frais de désamiantage d'un montant de 11 949 € ht, soit un prix de vente consenti à 128 051 €.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de passer l'acte authentique sur la base de ce prix afin de conclure cette vente.

DELIBERATION : Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

La séance est clôturée à 20 h 30.